



Où et comment me procurer ces documents sur mon ex mari

Par **thianh**, le **14/10/2016** à **14:38**

Bonjour à tous. Je me trouve dans une position très compliquée avec ma mère depuis le mois d'avril et j'espère que vous pourrez nous aider. J'ai déposé un dossier à la Carsat pour la retraite personnelle de ma mère, mais il refuse de la lui verser tant qu'elle n'aura pas effectuée les demandes auprès de tous les organismes de retraite possible. La dame de la Carsat m'avait dit en juin qu'elle s'occuperait de tout cela personnellement avec la CICAS. Nous sommes au moins d'octobre et toujours rien... J'ai donc décidé de prendre les choses en main avec et de faire moi même la demande de pension de réversion. Sauf que... Depuis le divorce (prononcé en 1991), ma mère n'a plus aucune nouvelle de son ex-mari, pire encore c'est la Carsat qui nous informe que ce monsieur était mort en 2014. Enfin voilà, ma mère a besoin de son extrait d'acte de naissance avec toutes les mentions marginales ainsi que son acte de décès. Concernant l'acte de naissance, je me suis rendu sur le site de Nante, sauf que nous n'avons pas les informations sur ses parents à lui... Alors comment faire? Et comment obtenir son acte de décès? Je suis totalement perdu, ma mère également, cela va faire des mois que ma mère attends d'avoir sa retraite personnelle, on ne cesse d'envoyer des courriers par ci par là et de nous déplacer. En espérant que l'on pourra nous aider ici. PS: Ma mère et son ex-mari sont nés au Vietnam! Merci par avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **14/10/2016** à **15:04**

bonjour, n'avez-vous pris contact avec le service central d'état-civil de Nantes qui a en charge les actes d'état-civil des français nés hors de france ?
salutations

Par **thianh**, le **14/10/2016** à **15:54**

Bonjour et merci pour votre réponse. Oui, j'ai effectué les démarches concernant les demandes des extraits de naissances sur le site en question, site qu'un agent de Nantes m'a donné. Pour moi même il n'y a aucun problème. Il s'agit de mon ex-mari, je ne me souviens plus du nom et date de naissance des ses parents, du coup est ce que je vais quand même recevoir "extrait d'acte de naissance avec toutes les mentions marginales", comme demandé dans mon dossier CICAS? Et où et comment je pourrais me procurer son acte de décès? Sachant que je ne sais pas dans quelle ville il est mort, je n'ai en ma possession, que ça date de naissance, le pays et la ville dans laquelle il est né et son n° de sécurité sociale...

Par **amajuris**, le **14/10/2016** à **16:56**

comme descendant vous pouvez demander la copie intégrale de l'acte de naissance de votre père, il me semble que vous devez juste prouver que vous êtes un descendant de cette personne. rnle décès doit être mentionné sur l'acte de naissance.

Par **thianh**, le **27/10/2016** à **17:52**

Bonsoir à tous,rnrnJe reviens vers vous car j'ai du nouveau, j'ai réussi à obtenir l'acte de naissance de ma mère ainsi que celui de son ex-mari. Cependant à la CICAS on ne demande les actes de naissance avec toutes les mentions marginales. Qu'est ce que cela veut dire? Car sur les actes (case mentions marginales) il y a la ville, la date de leur mariage et de leur divorce, ainsi que la ville dans laquelle son ex-mari est décédé. C'est bien ça TOUTES les mentions marginales? Faut-il le nom des parents ou autre chose?rnComment obtenir son acte de décès également s'il vous plait? Merci par avance pour vos réponses.rnrnEdit: rnJe viens de voir sur le site service-public.fr ceci:rnrn[citation]Qui peut faire la demande?rnToute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.[/citation]rnrnVous confirmez? La mairie est fermée j'appellerai demain. Il ne me manque plus que cette confirmation et celle concernant les mentions marginales. J'attends vos réponses, merci encore une fois par avance.